

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 3 JUILLET 2018 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Messieurs les conseillers Leon Elfassy, Michael Goldwax Warren Budning, et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

ABSENT : Monsieur le conseiller Jack Edery et Madame la conseillère Cheryl Weigensberg

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général, Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h06.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2018-193

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci le point suivant :

- 6.1** Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017, ainsi que le rapport annuel du maire.

Adoptée

2018-194

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- Que l'ordre du jour du conseil régulier soit adopté tel qu'amendé.

Adoptée

2018-195

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2018, soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2018-196

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Conformément à l'article 105.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017, ainsi que le rapport annuel du maire.

2018-197

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1016-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du Règlement n° 1016-1 intitulé règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2018 et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 1016-1 modifiant le Règlement 1016 intitulé: «Décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2018 ».

Adoptée

2018-198

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 705-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 705-6 CONCERNANT LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michael Goldwax, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 705-10 modifiant Règlement n° 705-6 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 705-10 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-199

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 705-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 705-6 CONCERNANT LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 705-10 modifiant le Règlement n° 705-6 concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 705-10 modifiant le Règlement n° 705-6 concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets.

Adoptée

2018-200

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1010-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010 CONCERNANT LES TARIFS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Warren Budning, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 1010-6 modifiant Règlement n° 1010 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 1010-6 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-201

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1010-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010 CONCERNANT LES TARIFS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1010-6 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le projet de Règlement n° 1010-6 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs.

Adoptée

2018-202

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1020 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Warren Budning, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 1020 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 1020 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-203

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1020 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1020 modifiant concernant la gestion contractuelle et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le projet de Règlement n° 1020 concernant la gestion contractuelle.

Adoptée

2018-204

AUTORISATION DE SIGNER LA NOUVELLE ENTENTE DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL RELATIVE AUX ASSURANCES DE DOMMAGES ET MANDAT À L'UMQ COMME PORTE-PAROLE DU REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Hampstead souhaite se joindre à nouveau à l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Hampstead,

- JOIGNE à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la Ville de Hampstead désigne pour signer, au moment jugé opportun, tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution et lui donner pleine force, le maire de la Ville, Monsieur William Steinberg ou en son absence le maire suppléant, ainsi que Me Pierre Tapp, greffier de la Ville et en son absence la greffière adjointe.

Adoptée

2018-205

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 11 JUIN 2018

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 11 juin 2018.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2018-206

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE TERRASSE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 45, CHEMIN FINCHLEY, LOT N° 2 088 696, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification d'une terrasse pour une maison unifamiliale détachée située au **45, chemin Finchley** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juin 2018 soit *refusée* à la recommandation du CCU. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-207

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON BI FAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 32-34, CHEMIN HARROW, LOT N° 2 090 110, ZONE RB-4, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures au Règlement de zonage n° 1001-2 :

1. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul avant à 6m (19.7 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds)
2. à l'article 65, annexe b, afin de permettre les marges de recul latérales à 2.01m (6.6 pieds) au lieu de 2.3m (7.5 pieds)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 juin 2018, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogations mineures ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande des dérogations mineures pour la propriété située au **32-34, chemin Harrow** lot n° 2 090 110, Zone RB-4.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 32-34, chemin Harrow :

Aucune intervention

Adoptée

2018-208

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DE L'ENTRÉE PIÉTONNE AVEC AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 43, CHEMIN HEATH, LOT N° 2 089 571, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification de l'entrée piétonne avec aménagement paysager pour une maison unifamiliale située au **43, chemin Heath** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juin 2018 soit **approuvée** à la recommandation du CCU.

La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et est conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-209

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DU PORCHE D'ENTRÉE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU SITUÉE 53, CHEMIN THURLOW, LOT N° 2 089 012, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification du porche d'entrée pour une maison unifamiliale détachée située au **53, chemin Thurlow** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juin 2018 soit **approuvé conditionnellement** à la recommandation du CCU aux conditions suivantes :

- Des colonnes doivent être ajoutées aux coins du balcon et auvent;
- Les gardes de corps doivent être installés pour qu'ils soient alignés avec les colonnes;
- Les colonnes doivent avoir un chapiteau et une base;
- Le fini en aluminium de couleur noir est acceptable;

La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-210

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE UNE SURLARGEUR DE L'ACCÈS VÉHICULAIRE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 101, CHEMIN FINCHLEY, LOT N° 2 088 947, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande pour une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1001-2 à l'article 118, paragraphe 6, afin de permettre une surlargeur de l'accès véhiculaire :

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 juin 2018, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **101, chemin Finchley** lot n° 2 088 947, Zone RA-1.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 101, chemin Finchley :

Aucune intervention

Adoptée

2018-211

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 180, CROISSANT ETON, LOT N° 2 089 482, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au **180 croissant Eton** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 juin 2018 soit *approuvée* et ce nonobstant la recommandation du CCU à l'effet d'approuver conditionnellement le projet. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-212

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de juin 2018 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 mai 2018 au 15 juin 2018, au montant de 6, 312 517.48 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2018-213

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET LE SCELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la reconstruction de trottoirs et le scellement de fissures;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 27 juin 2018, celle de Les Entreprises Ventec inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE, le contrat pour la reconstruction de trottoirs et le scellement de fissures soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

LES ENTREPRISES VENTEC INC.

Reconstruction de trottoirs et scellement de fissures: (tel que spécifications au cahier des charges)	181 380.00 \$
Contingences:	18 138.00 \$
T.P.S. (5%):	9 975.90 \$
T.V.Q. (9.975%):	<u>19 901.92 \$</u>
Grand total taxes incluses:	229 395.82 \$

Un certificat du trésorier n° 18-14, daté du 27 juin 2018 a été émis par le trésorier de la ville.

Adoptée

2018-214

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs, soumise le 20 juin 2018, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2018-215

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la directrice des services communautaires et des loisirs, soumise le 21 juin 2018, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU unanimement:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

AUTRES SUJETS

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2018-216

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h56.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp
M^c Pierre Tapp OMA, greffier